



Brèves

RÉORGANISATION DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE

Après 17 ans au service de la commune, Mme Véronique Hugon, secrétaire de mairie chargée de la comptabilité, a saisi une opportunité professionnelle et quitte Conteville. Elle sera remplacée par Mme Aurélie Bourgois, dont le poste à mi-temps passera à temps plein. De ce fait, les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
9h à 11h30	9h à 11h30	9h à 12h	9h à 11h30
14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h



Titres sécurisés ATTENTION AUX DÉLAIS !

Ces derniers temps, il faut s'armer de patience pour obtenir ou renouveler carte d'identité ou passeport qui vous permettent notamment de voyager. Au moins trois mois d'attente, voilà le délai en cette fin de printemps 2022 pour ceux qui voudraient obtenir un rendez-vous de dépôt de dossier pour la création ou le renouvellement de leurs papiers d'identité.

Pour Conteville, les mairies les plus proches pour les pièces d'identité biométriques sont Honfleur (02.31.81.88.40) et Pont-Audemer (02.32.41.08.15).

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Le nouveau bureau des anciens combattants aux côtés des élus locaux et le Conseiller départemental Thomas Elexhauser, lors de la commémoration du 8 mai 1945.

MARIAGES

- SPENCER Jenny et LECOQ Frédéric, mariés le 28 mai 2022
- FOUACHE Maxence et QUESNEY Ludivine, mariés le 04 juin 2022

NAISSANCES

- HENRY Lilyo, né le 12 avril 2022
- DELLA CASA Victoire, née le 2 mai 2022
- VASTINE Laura, née le 11 mai 2022

DÉCÈS

- AVISARD Fernand décédé le 13 mars 2022

Renseignements : 02 32 57 60 12 - mairie@conteville27.fr
Le secrétariat est ouvert
Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
Mercredi : de 9h à 12h
Permanence des élus : mardi de 17h à 18h30

Etat civil

Mairie



Événement

320 RANDONNEURS POUR LA BALADE À LA FRAÎCHE

L'office de tourisme du Pays Honfleur-Beuzeville a décidé de relancer les balades à la fraîche sur le territoire intercommunal et c'est Conteville qui a été choisie pour cette première édition.

Ce 24 avril 2022, après avoir joué avec les nerfs des organisateurs, la météo s'est finalement montrée clémentine. Plus de 320 participants se sont donc rassemblés au Clos Rever pour le départ d'une randonnée de 6 km à travers les champs et les bois de Conteville. À leur retour, les randonneurs ont profité d'un apéritif au son de la musique de *JP Harmonie* puis du groupe *Flying Ducks Folk Band* dans la soirée. Producteurs locaux et food truck ont complété le tableau, faisant de cette première balade à la fraîche un grand succès.

Co-organisateurs de l'événement, la commune et l'office de tourisme adressent leurs plus sincères remerciements aux bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour la mise en place de l'éclairage et l'installation des tentes, tables et bancs.

Festival Pierres en Lumières

JOLI SUCCÈS POUR LE JEU DE PISTE !



Pour la première fois, Conteville s'est associée au festival normand *Pierres en Lumières*, l'idée étant de proposer une animation en soirée, mettant en valeur le patrimoine bâti à la lueur des torches et des bougies.

Il n'en a pas fallu davantage pour donner l'idée à la commune de mettre en place un jeu de piste autour de l'Abbé Rever, premier maire de la commune sous la Révolution. Ainsi, l'histoire de l'ancien presbytère et de son Abbé a été décortiquée sous la forme de 15 énigmes, réparties dans le bourg de Conteville. Logique, culture générale, rébus, coffres à ouvrir... ont ravi plus de 250 participants de toutes générations, venus de Conteville, mais aussi du Havre, d'Honfleur ou de Routot !

Une belle réussite pour le village qui, après la balade à la fraîche et avant la grande foire à tout du 11 juin, s'efforce de faire oublier les derniers mois confinés ou sous passe sanitaire.

Enfin, au regard de ce succès inattendu, un jeu de piste est d'ores et déjà prévu pour l'an prochain, mais cette fois-ci sous le thème de Guillaume le Conquérant, un autre personnage d'exception qui a façonné l'histoire de Conteville !

Avis aux photographes amateurs

PARTICIPEZ AU 3^{ÈME} CONCOURS PHOTOS !

Promenez-vous au gré de vos envies et envoyez-nous vos clichés à concoursphotos@conteville.fr sur le thème de l'eau. **À gagner :**

- 1^{er} prix catégorie "Moins de 11 ans" : 40 € en bons cadeaux Kadéos
- 1^{er} prix catégorie "11 à 18 ans" : 50 € en bons cadeaux Kadéos
- 1^{er} prix catégorie "Adultes" : 80 € en bons cadeaux Kadéos

Règlement complet et bulletin de participation disponibles en mairie ou sur le site www.conteville.fr



CONTEVILLE SUR INSTAGRAM

Concerts, animations, foires à tout, retrouvez tous les événements de la commune sur le compte **conteville27** !

Avec l'arrivée des beaux jours, les animations se succèdent dans le village : les foires à tout, la balade à la fraîche, le concert de JP Harmonie, le jeu de piste et prochainement la fête de Conteville, le Festival Les Filmeurs, Zanzib'Art, ou encore le concours photos.

Ce dynamisme, nous le devons en grande partie à nos associations, qui, grâce à leurs bénévoles, s'investissent pour vous proposer des animations et des activités variées.

Mais ce dynamisme est fragile. En effet, la crise sanitaire a fait fondre le nombre d'adhérents et de bénévoles, mettant en péril notre tissu associatif. Cette crise, devenue financière, a des incidences sur le budget de la commune qui ne peut soutenir les associations au niveau qu'elle souhaiterait. Aussi, n'hésitez pas à les rejoindre en vous inscrivant à une activité ou en intégrant leurs rangs (tous les contacts sur conteville.fr).

Bien à vous,
l'équipe municipale

Le mot de l'équipe

SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE

La sortie des classes est un point sensible au niveau de la sécurité. La municipalité a donc décidé de tester un système de barrières pour bien séparer les enfants et les véhicules. Si le système est concluant, un équipement définitif sera installé à la rentrée.



Pour le stationnement, n'hésitez pas à vous garer au Clos Rever

Dimanche 19 juin de 8h à 18h 2^{ème} tour des élections législatives

A la mairie. Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Du jeudi 7 au dimanche 10 juillet Festival "Les Filmeurs"

Rendez-vous 301 chemin de la Grande Chaussée à Conteville. Films et courts métrages en plein air, rencontres, débats, concerts, buvette et restauration.

Programme complet sur festivallesfilmeurs.fr

Du vendredi 29 juillet au lundi 1^{er} août Fête de Conteville

Fête foraine tout le week-end, retraite aux flambeaux avec animations et feu d'artifice le dimanche soir.

Dimanche 31 juillet de 8h à 18h Foire à tout avec buvette et restauration

Tarifs exposants : 3 € le mètre linéaire.
Renseignements : 02 32 57 66 51 - 09 81 31 77 93
comitedesfetesdeconteville27@orange.fr

Samedi 10 septembre Festival Zanzib'Art

Concerts et restauration sur place au Clos Rever.

Retrouvez le programme complet des animations et des concerts sur adac27.com



Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Rédaction, photos et mise en pages :
Commission communication
Impression :
NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr
En couverture :
JP Harmonie en concert à la Balade à la Fraîche du Pays Honfleur-Beuzeville

Votre journal

Civisme

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

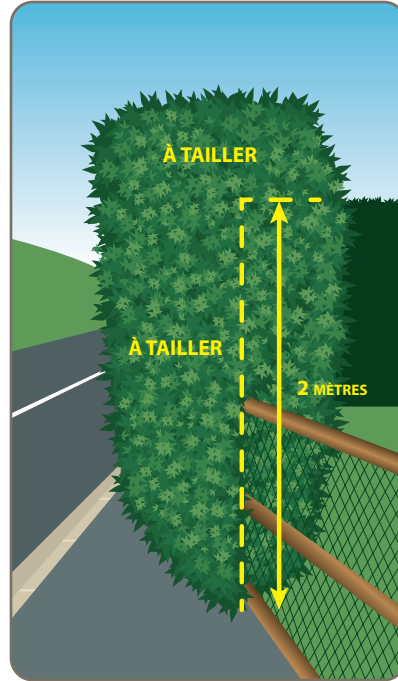
Régulièrement, des débordements sont constatés au niveau des travaux de jardinage... Petit rappel des bons comportements à adopter.

Entretien des haies LES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES RIVERAINS

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur est limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Ces règles sont indispensables pour garantir la sécurité de tous mais aussi pour préserver les réseaux en aérien.



Tondeuses, débroussailleuses....

APRÈS L'HEURE, C'EST PLUS L'HEURE !

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de gêner le voisinage, en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses... ne peuvent être effectués que :



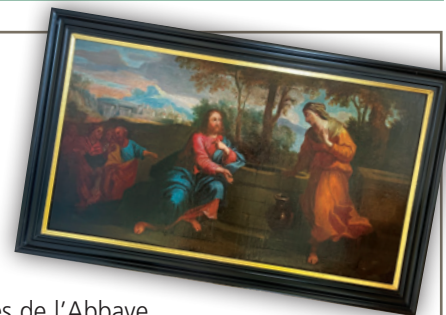
- Les jours ouvrables :
8h30 - 12h / 14h30 - 20h
- Les samedis :
9h - 12h / 15h - 19h
- Les dimanches et jours fériés :
10h - 12h

Pour la tranquillité de chacun,
merci de respecter ces horaires !

Patrimoine

L'ÉGLISE RETROUVE SES TABLEAUX

Le Christ et la Samaritaine (fin XVII^e), Saint Paul (début XIX^e) et le Ravisement de Saint Paul (fin XVIII^e), les trois tableaux, confiés aux bons soins des moines de l'Abbaye de Saint Wandrille pour restauration, sont revenus à Conteville. Coût des travaux de restauration : 5300 € TTC, financés en partie par le Département et par de généreux donateurs privés (via la souscription volontaire) que nous remercions chaleureusement.



La restauration des tableaux étant terminée, la municipalité peut désormais prétendre à une nouvelle subvention auprès de la Fondation du Patrimoine pour rénover trois des quatre statues en bois de l'église. Attaquée par des insectes xylophages, les statues devront subir un traitement insecticide curatif et préventif par anoxie dynamique. Il s'agira également de consolider les zones fragilisées avec de la résine et nettoyer polychromies et dorures.

FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET 2022 MALMENÉ PAR L'INFLATION

La hausse des tarifs à tous les niveaux a nécessité bien des tracasseries pour la mise en place du budget. En effet, qu'il s'agisse d'une clôture ou d'une simple ramette de papier, l'augmentation est sensible. Et que dire des tarifs de l'électricité qui ont grimpé de plus de 45 %, puisque non plafonnés pour les collectivités. Ce budget 2022 a donc été préparé avec beaucoup de prudence au regard du manque de visibilité. Néanmoins, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas et le projet d'aménagement du stade reste d'actualité.

l'élargissement de la rue du Pressoir pour 149 267 € et le lancement du projet d'aménagement du stade pour 54 035 €. Enfin, la restauration des tableaux et des statues de l'église est inscrite pour 14 709 €. Au niveau des recettes, les dotations, les subventions et les rentrées fiscales permettent d'équilibrer le budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU STADE

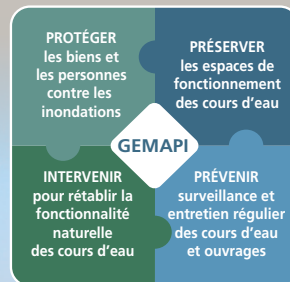
Malgré les incertitudes liées à l'inflation, le conseil municipal maintient l'aménagement du stade, projet phare du mandat, dont les premières esquisses sont en cours. Au-delà de la mise en place d'un plateau multisports, la commune souhaite intégrer un skate park, des agrès sportifs, un arboretum avec un cheminement et une aire de pique-nique. Par ailleurs, les vestiaires et le club house du football n'étant plus aux normes, leur reconstruction est envisagée. Pour le financement, ce projet correspond parfaitement à la volonté gouvernementale qui souhaite la multiplication d'espaces verts et de structures sportives là où elles font défaut. La commune pourra donc solliciter plusieurs subventions dédiées à ce type de projet au niveau de l'État, de la Région, du Département mais aussi de la Fédération française de football.



Fiscalité

LA TAXE GEMAPI ACTIVABLE AU BESOIN

La Communauté de Communes du Pays Honfleur-Beuzeville (CCPHB) compte 6 Km de cours d'eau, 3 Km de Seine, 1950 ha de zones humides, 14 bassins versants et 15 ouvrages de lutte contre les inondations. La CCPHB en assure l'administration à travers la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette mission est à ce jour financée sur le budget général de la CCPHB. Mais, au regard des prévisions de dépenses à la hausse (aménagement de bassins hydrographiques, entretien de cours d'eau, défense contre les inondations, lutte contre l'érosion des côtes, protection des écosystèmes, gestion des marais...), la CCPHB a décidé de se donner la possibilité d'instaurer une taxe GEMAPI. La "case" GEMAPI présente sur les avis d'imposition de taxe foncière (et de CFE si vous êtes un professionnel) pourrait donc être activée au besoin, afin de financer les projets les plus sensibles.



Dossier

ZOOM SUR LE BUDGET 2022

Le conseil municipal s'est penché sur les nouvelles orientations budgétaires. Ainsi, la section de fonctionnement se monte à 979 165 €. Elle comprend toutes les dépenses ayant un caractère général, comme les charges de personnel, d'énergie, ou d'entretien, ainsi que le fonds de roulement de la commune.

La part d'investissement du budget 2022 s'élève quant à elle à 329 909 €. Elle comporte la poursuite de la réfection de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux au niveau de la rue Sous le Bourg, rue du Pressoir ainsi que de la Place Rever et de la rue de la Forge. Des candélabres seront également remplacés dans le bourg. Ces dépenses s'élèvent à 53 883 € dont 33 299 € de travaux prévus initialement en 2021 et reportés en 2022 en raison de la crise sanitaire.

A noter que la section investissement intègre le remboursement des emprunts pour 30 184 €, l'élargissement de la rue du Pressoir pour 149 267 € et le lancement du projet d'aménagement du stade pour 54 035 €.

Enfin, la restauration des tableaux et des statues de l'église est inscrite pour 14 709 €.

Au niveau des recettes, les dotations, les subventions et les rentrées fiscales permettent d'équilibrer le budget tant en investissement qu'en fonctionnement.

ÉNERGIE

En 2021, les dépenses d'électricité pour l'ensemble des bâtiments de la commune s'élevaient à 24 247 €, sans compter les 7700 € nécessaires pour l'éclairage public.

Suite à l'augmentation du prix de l'énergie, la ligne budgétaire prévisionnelle a donc dû être portée à 50 000 € pour 2022. Les économies en la matière étant indispensables, une réflexion est ainsi engagée pour diminuer la durée de l'éclairage public afin de réduire les coûts.

RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'effacement des réseaux sur la commune est élaboré en collaboration avec le SIEGE. Selon leur type et leur appartenance, la participation de la commune est prélevée sur la section de fonctionnement ou d'investissements.

Ainsi, en fonctionnement la part communale est de 27 083 € pour des travaux estimés à 65 000 € (Télécom). En investissement, la commune participe à hauteur de 53 883 € pour des travaux estimés à 263 000 € et dont le solde est pris en charge par le SIEGE (électricité et éclairage public).

Fiscalité

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUGMENTE LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

En 2017, lors de la fusion des communautés de communes, Honfleur, qui avait déjà le nombre d'habitants minimal imposé par la Loi NOTRe, n'était pas dans l'obligation de se rattacher à une autre communauté de communes. Elle a donc pu imposer ses conditions. À la création de la CCPHB, il a donc été établi que chacune des parties conserverait son taux d'imposition. Ainsi, le taux des communes du Calvados restait à 4,86 % quand celui de la partie Euroise pointait à 7,63 % (Notre ancienne CdC ayant plus de compétences que celle d'Honfleur).

Au regard d'une capacité d'autofinancement fragile et d'une baisse des dotations, le conseil communautaire a voté une hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties le faisant passer de 7,63 % à 8,78 % (+1,15 %) pour les communes de la CCPHB situées dans l'Eure. Pour les communes du Calvados, le taux passe de 4,86 % à 6,36 % (+1,5 %). À terme, le taux dans l'Eure évoluera peu, alors que celui dans le Calvados augmentera d'ici 2029 de façon à atteindre un taux identique.

Cette augmentation a pour objectif de maintenir le même niveau de services à la population. Elle vise aussi la poursuite des projets d'aménagement du territoire de la CCPHB, à l'instar de la création d'un nouveau centre aquatique ou encore de la mise en place du chantier naval pour la reconstitution de la Mora, le navire amiral de Guillaume le Conquérant.

